

Ses avis firent prospérer les affaires. Après sa mort ; le roi chargea le peuple d'impôts, s'abandonna à la débauche, choqua le clergé et la noblesse, et fut assassiné à la fleur de l'âge.

[1286.] Le nom de *Pieux* donné à *Eric VIII*, son fils, fait voir qu'il ne ressembla pas à son père. On remarque qu'il eut un tuteur sous l'autorité du sénat. Ce pieux monarque fut excommunié par le pape, toujours pour les immunités ecclésiastiques. Il éprouva toutes sortes de malheurs. D'abord on peut mettre en tête ses disputes avec le clergé, qui aliénoient le peuple ; ensuite le désagrément d'être forcé de désobliger une partie de la noblesse en punissant les assassins de son père. Après cela les revers qu'il essuya dans ses guerres avec ses voisins, ses disputes avec *Christophe*, son frère, disputes qui furent portées devant les états ; enfin des conspirations, des soulèvemens ; et, pour comble de malheur, de quatorze enfans il ne lui en resta pas un vivant. Il étoit juste et religieux. On convient qu'il ne faisoit pas heureusement la guerre ; mais il s'en tiroit toujours par des traités honorables et avantageux.

[1320.] L'élection avoit apparemment lieu pour lors en Danemarck. *Christophe II* subit cette épreuve. Il se la rendit favorable par de riches présens au clergé et à la noblesse, et de basses supplications au peuple. On lui fit jurer des articles qui restreignoient considérablement l'autorité royale. Il se soumit à tout ; mais, quand il crut s'être bien assuré du trône en y associant *Eric IX* [1321], son fils, il revint